

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup de votre passage devant notre commission, madame Rondy, donc, de la Société de développement commercial du Village.

1545

Mme GABRIELLE RONDY :

Merci.

1550

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonne continuation.

1555

M. DENIS LECLERC :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1560

Alors, nous accueillons maintenant deux représentants de la Corporation du développement communautaire du Plateau-Mont-Royal. Donc, madame Valérie Doran, je vous laisse vous présenter et présenter la personne qui vous accompagne.

1565

Mme VALÉRIE DORAN, coordonnatrice, comité itinérance, CDC Plateau-Mont-Royal :

Super, merci beaucoup pour ce moment de consultation. Donc, moi, c'est Valérie Doran, je suis la personne qui coordonne le comité itinérance à la Corporation de développement communautaire du Plateau-Mont-Royal. On est un regroupement communautaire d'organismes locaux du Plateau, puis je suis venue accompagnée de Jordane Brodeur, qui représente un des organismes membres de la CDC Plateau-Mont-Royal.

1570

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1575

Mme VALÉRIE DORAN :

Donc, aujourd'hui, je suis venue vous présenter rapidement le mémoire, un bref résumé. Comme il était assez dense, une trentaine de pages, j'essaie de vous faire un résumé en 10 minutes.

1580

La Corporation de développement communautaire, comme je vous l'indiquais, est [inaudible]. On a fait une consultation auprès de près de 30 membres. On a actuellement 70 membres communautaires qui ne se spécialisent pas uniquement en itinérance, mais au sein du comité itinérance, il y a une trentaine de membres qui participent activement à soutenir toutes les personnes dans leur situation d'itinérance, des personnes à risque ou des personnes ayant déjà vécu l'itinérance. Donc, le but, c'est de représenter l'ensemble des positions de ces membres-là aujourd'hui.

1585

Dans le mémoire qu'on vous a déposé, on présente notamment, justement, le résumé des recommandations, la situation locale de qu'est-ce qui se passe spécifiquement pour le Plateau-Mont-Royal. On vous a aussi résumé rapidement le portrait du phénomène de l'itinérance, car en mars 2024, ce même comité a porté une recherche sur la situation dans le Plateau-Mont-Royal. Puis on est venus un peu redéfinir certaines thématiques que vous aviez abordées avec la Ville de Montréal, notamment l'itinérance, la cohabitation sociale, la médiation sociale et le milieu de vie, pour ensuite vous faire des recommandations plus poussées.

1590

1595

Donc, je ne vous apprend rien aujourd'hui si je vous indique que le Plateau-Mont-Royal a la réputation d'être un milieu très aisé. C'est un endroit qui a été très touché par la gentrification et qui vit une grande pression au niveau du logement. Donc, la crise du logement fait en sorte qu'actuellement, les gens qui y habitent et qui vivent une éviction ou qui doivent déménager sont appelés à quitter le Plateau-Mont-Royal, ne peuvent pas retrouver un logement dans le quartier.

1600

1605 Donc, on vit une grande... Ils sont déracinés de leur milieu actuellement, puis les personnes qui occupent encore le territoire se retrouvent en insécurité alimentaire, donc elles doivent choisir entre se nourrir ou se loger.

1610 Le portrait qu'on a réalisé dans le quartier a aussi démontré qu'actuellement, les personnes les plus surreprésentées en lien avec l'itinérance, c'est les communautés LGBT ainsi que les communautés autochtones, puis c'est aussi les ressources les plus manquantes ou du moins saturées, actuellement, sur le territoire. Donc, il y a un manque à ce niveau-là.

1615 Si on veut aborder l'ensemble des thématiques qui ont été présentées dans le cadre de cette consultation-là, comme on le disait, il faut revoir un peu les définitions qui ont été présentées par la Ville sur l'itinérance.

Nous, on a perçu que cette consultation-là était finalement associée beaucoup aux personnes marginalisées dans l'optique d'invisibiliser, cacher ou camoufler ce qui est maintenant de plus en plus visible avec la crise du logement.

1620 Ensuite, pour la cohabitation sociale, comme vous l'avez dit plus tôt, c'est une terminologie qui ne démontre plus réellement ce que c'est de vivre ensemble et de partager un espace public. C'est maintenant un terme qui est utilisé beaucoup par les personnes logées ou par les institutions afin d'exclure de plus en plus les personnes en situation d'itinérance.

1625 Pour ce qui est de la médiation sociale, on trouvait important aussi de revoir un peu cette terminologie-là parce qu'elle est beaucoup utilisée par les institutions, par les services policiers, les services privés ou même encore par EMMIS pour justifier une intervention dans l'objectif de... initialement, si on parle de médiation sociale, on parle de commun accord. On parle d'une entente, une collaboration, alors qu'actuellement, les groupes qui utilisent la médiation sociale, comme je disais, EMMIS, etc., vont l'utiliser davantage pour déplacer des populations ou les
1630 emmener plus loin, pour encore une fois invisibiliser le phénomène de l'itinérance.

1635

Ce qui est pour le milieu de vie, ça nous a fait réagir de voir la définition de la Ville parce que ça a été inscrit comme étant un milieu de vie qui est offert aux résidents et résidentes de la Ville de Montréal, alors que pour nous, on perçoit que le milieu de vie, c'est un portrait de qui sont les gens qui l'occupent, qui se l'approprient, qui le nourrissent, qui le colorent avec la prise en place de l'espace public.

1640

Maintenant qu'on a redéfini un peu notre façon de voir, nos recommandations générales demandent à ce qu'on reconnaisse tout d'abord la crise du phénomène de l'itinérance, la crise du logement, la crise qui fait en sorte qu'on est de plus en plus en devant des personnes en situation de pauvreté et de précarité financière.

1645

On demande à la Ville d'adopter une vision plus générale, inclusive et accueillante, en lien avec la cohabitation sociale. Donc, si on parle de cohabitation sociale, on parle d'inclusion de tous les groupes, et de ne pas viser seulement les personnes sans domicile.

1650

Dans les recommandations pour l'intégration harmonieuse des ressources, on propose d'offrir une gratuité dans les transports en commun, parce qu'avec la distance entre les ressources, avec le fait que ces ressources sont saturées, les gens passent la plupart de leur temps à être en déplacement pour trouver réponse à leurs besoins principaux.

1655

Donc, pour avoir une intégration, notamment si les ressources sont invitées à avoir une certaine distance avec les milieux de vie auprès des jeunes, c'est d'encourager notamment la gratuité pour ces personnes-là.

1660

Ensuite, on demande aussi de ne pas déplacer les ressources communautaires advenant qu'il y avait une demande de restriction en distance. Puis, la Ville de Montréal a proposé aussi le Plan d'urbanisme de Montréal qui disait qu'il pouvait y avoir, peut-être, une restriction dans ces distances-là pour les futures ressources. Nous, on recommande de ne pas mettre de restrictions.

1665

Ensuite, on salue l'initiative de l'ombudsman de Montréal qui demande à ce qu'on favorise davantage l'implantation des ressources communautaires dans les quartiers et dans la Ville de Montréal. Dans ce cas-ci, c'était dans le cas de Milton Park.

1670

Puis pour ce qui est de l'occupation de l'espace public, on entend souvent que tout ce qui touche la cohabitation sociale est relié avec l'hygiène, avec la gestion des déchets. Donc, nous, on fait des recommandations dans ce sens-là afin d'assurer, justement, que les gens se sentent dans un milieu plus propre et plus accueillant, soit d'offrir un accès universel par l'équipement et le mobilier urbain, comme ça a été nommé plus tôt.

1675

Augmenter l'accès à l'eau potable et propre, diversifier, aussi, ces accès-là, notamment par les espaces d'ombre, les brumisateurs, etc. Et assurer aussi un accès inclusif aux installations sanitaires, parce que ces espaces-là permettent d'avoir recours à non seulement y uriner, mais aussi avoir une hygiène de vie et répondre à d'autres besoins.

1680

Donc, on demande non seulement d'avoir une augmentation dans l'offre d'installations sanitaires, mais aussi d'être des espaces accueillants parce qu'on a vu beaucoup de discrimination, notamment avec des règlements autour des bibliothèques.

1685

Pour ce qui est de l'hébergement, on demande à ce que la Ville de Montréal offre des espaces destinés à l'entreposage. Actuellement, ça peut être le cas lorsqu'une personne se fait évincer, donc on demande aussi, justement, que la Ville de Montréal collabore davantage avec le tribunal administratif du logement pour qu'une personne qui perd l'ensemble de ses choses puisse pouvoir avoir un soutien dans la recherche de logement.

1690

Puis, on recommande le financement de postes pour le soutien dans cette recherche-là. Et considérant qu'actuellement on a une crise du logement, que les gens sont de plus en plus appauvris, que le phénomène de l'itinérance ne va pas cesser du jour au lendemain, on demande, sans solution structurante de la part de la Ville, de tolérer tous les campements.

Je vais clairement manquer de temps. Je vous vois me faire un signe, donc je vous fais ça plus rapidement.

1695

On demande évidemment d'assurer du financement adéquat. On demande également que tout ce qui est en sécurité urbaine, le financement qui est en sécurité urbaine, soit également mis de l'avant à parts égales au milieu communautaire. Donc, dès qu'on donne l'argent pour EMMIS ou le SPVM, on donne la même quantité du côté des groupes communautaires.

1700

Et évidemment, là, j'ai encore plein de choses, mais j'ai peur de manquer de temps?

Mme JORDANE BRODEUR, directrice, la Maison des amis :

1705

Les principaux.

Mme VALÉRIE DORAN :

1710

Ouais, c'est ça. Donc, sinon, on demande aussi que chacun des arrondissements puisse avoir une posture face à la cohabitation sociale, parce qu'on parle de plus en plus de mettre en place des plans de cohabitation, donc ces plans-là pourraient être mis en place avec les solutions, là... On aborde plusieurs recommandations, plusieurs pistes de solutions, mais par territoire, par quartier, on recommande que les personnes en situation d'itinérance, les personnes qui occupent l'espace public et l'ensemble des populations puissent contribuer à ce plan d'action là.

1715

1720

Puis, une autre recommandation que nous, on perçoit comme très pertinente et nécessaire, c'est de mettre en place un comité d'aménagement solidaire. Mes PowerPoint ne vont pas vous suivre. Mais, ce comité solidaire là permettrait de faire le développement social de la Ville de Montréal, et l'aménagement et urbanisme de la Ville de Montréal pourraient créer un comité ensemble afin de réfléchir non seulement comment est le cadre bâti, l'espace public, mais aussi comment les gens l'occupent.

1725 Est-ce que j'ai encore quelques secondes? Oui c'est ça, merci. Bien, ça va, je suis prête pour les questions, je pense. Ça allait bien chez moi, mais là, aujourd'hui, j'ai eu trop de choses à vous dire.

LA PRÉSIDENTE :

1730 Bon, écoutez, nous avons lu votre mémoire et il est très généreux.

Mme VALÉRIE DORAN :

1735 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1740 Plus de 30 recommandations. Elles ont défilé un petit peu rapidement, mais ne soyez pas inquiète, nous les avons toutes lues.

Mme VALÉRIE DORAN :

Vous l'avez lu.

1745 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. C'est sûr que vous demandez un changement de posture de la Ville de Montréal par rapport au communautaire.

1750 **Mme VALÉRIE DORAN :**

Oui.

1755 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'êtes pas la première à le faire et on comprend l'importance que vous y accordez. Vous venez de nommer quelque chose qui est assez nouveau comme perspective, c'est-à-dire, vous souhaitez que quand on augmente les financements, le financement du SPVM ou d'une
1760 brigade de médiation comme EMMIS, qu'on augmente également proportionnellement ce qu'on donne au communautaire pour faire de la cohabitation sociale, si j'ai bien compris.

Mme VALÉRIE DORAN :

1765 Dans le fond, ce n'est pas nécessairement d'augmenter le financement auprès de la sécurité urbaine, mais vraiment de s'assurer que les parts soient égales, qu'il y ait des portions équivalentes dans les deux spécialités, si on veut.

LA PRÉSIDENTE :

1770

O.K.

Madame Brodeur, vous voulez ajouter quelque chose par rapport à ça?

1775 **Mme JORDANE BRODEUR :**

Moi, c'était mon point préféré de toute la présentation. Moi, je suis directrice d'un centre de jour en itinérance sur le Plateau. Je trouve que cette partie-là est vraiment importante, parce qu'on voit que le financement se dirige souvent dans, justement, ça, mais respecter l'expertise
1780 de tous les agents des milieux différents fait en sorte qu'il y a une cohabitation qui se fait mieux.

LA PRÉSIDENTE :

1785 C'est comme de reconnaître à égalité les réflexes sécuritaires qu'a la Ville versus le réflexe solidaire, comme nous a dit une chercheuse il y deux jours.

Mme VALÉRIE DORAN :

Oui.

1790 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est comme... rendre des équivalents. O.K., merci beaucoup. Denis, je suis sûre que tu as des questions.

1795 **M. DENIS LECLERC :**

Oui. Vous avez, parmi vos recommandations, justement, vous en avez parlé rapidement, nous recommandons une réglementation sur la question de la cohabitation et nous invitons les différents arrondissements à adopter un plan de local de cohabitation.

1800

Dans ça, vous demandez aux arrondissements de le faire, et en même temps comme organisme communautaire, vous demandez beaucoup de respecter l'autonomie. Dans le fond, comment est la collaboration, et là, je parle de collaboration entre l'arrondissement qui ferait un plan de cohabitation et les différents organismes communautaires dans ce cadre-là?

1805

Parce que j'aurais de la misère à penser que vous voulez qu'il vous le fasse puis qu'il vous l'impose, mais en même temps ce plan de cohabitation là va vous toucher, donc quelle serait la collaboration pour son élaboration?

1810 **Mme VALÉRIE DORAN :**

C'est pour ça qu'il faudrait vraiment mettre en place des plans qui sont par et pour les personnes visées, s'assurer que ça représente aussi la multitude et la diversité de populations qui l'occupent. Ce pour quoi on recommande ça, c'est notamment, aussi, parce que là, il y a la politique actuelle d'intolérance face aux campements, mais on se rend compte que plusieurs employés des arrondissements déploient des façons de faire différentes et ont une tolérance à

1815

géométrie variable devant les campements ou devant tout le phénomène de cohabitation, finalement.

1820 Donc, ce qu'on invite, c'est de rendre imputables les arrondissements dans cette réflexion-là et de mettre en place un plan qui représente réellement les besoins de chaque quartier.

M. DENIS LECLERC :

1825

O.K. Et pour un organisme communautaire, justement, qui était implanté dans son quartier ou dans son secteur de quartier, parce que des fois, c'est plus restreint, même, au niveau du rayonnement. Quelle est la part de l'organisme lui-même au niveau du lien avec son quartier, puis du lien avec les personnes qui y sont, mais qui peut-être ne fréquentent pas les services de l'organisme, mais il y a une cohabitation, ou en tout cas, des liens de voisinage, si on peut dire. Comment vous voyez cette partie-là?

1830

Mme VALÉRIE DORAN :

Je ne suis pas certaine d'avoir complètement compris votre question, donc je vais essayer d'y répondre dans le meilleur, là. Le but, ça serait de permettre aux organismes d'être autonomes dans leur réalisation autour, souvent, ce qui arrive, actuellement, c'est que les arrondissements vont mettre la responsabilité sur les groupes communautaires. Donc il n'y a pas de ligne, il n'y a pas de décision, c'est un peu... En fait, c'est que c'est tout le temps aléatoire, donc il n'y a pas de ligne. Ça dépend d'à quelle personne de l'équipe tu parles. Donc, je pense que... Je ne sais pas si ça y répond complètement, mais je pense que le but, c'est de s'assurer de respecter l'autonomie des groupes, oui, mais que l'arrondissement, aussi, prenne la responsabilité dans cette cohabitation-là.

1835

1840

M. DENIS LECLERC :

1845

O.K., donc c'est une responsabilité partagée, c'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

1850 Au fond, c'est que vous souhaiteriez également contribuer au plan de cohabitation, mais que la Ville soit également imputable de sa réalisation.

Mme VALÉRIE DORAN :

1855 Je pense que pour que ça soit une vraie cohabitation sociale, c'est de mener un plan de cohabitation qui représente non seulement les pistes de solutions des gens concernés, mais qui implique tous les acteurs. Donc oui, c'est que ça soit partagé.

LA PRÉSIDENTE :

1860 Judy?

Mme JUDY GOLD :

1865 Oui. Vous recommandez que le tribunal administratif du logement offre un service de soutien psychosocial, c'est une recommandation nouvelle, originale et intéressante. Pouvez-vous élaborer, parce que j'aurais pensé que c'est le CIUSSS, en principe, qui offre un soutien psychosocial?

Mme JORDANE BRODEUR :

1870 Bien, en fait, le soutien psychosocial, je pense qu'il est offert à travers plein d'organismes, etc., mais je pense qu'on parle beaucoup aussi des démantèlements, de ces trucs-là, quand les gens sont en sortie de logements, qui sont évacués, qui sont évincés, peu importe, souvent, il n'y a pas de soutien à ces personnes-là.

1875

Donc, les gens sont juste... par l'entremise soit d'un huissier, soit justement des professionnels, dans ces moments-là. Mais le soutien psychosocial, la relocalisation, les effets

1880

personnels... Les gens, ils ont besoin, vraiment, d'aide. Puis, par exemple au centre, moi, j'en vois tous les jours, des gens qui se font évincer, qui arrivent au centre, puis là, justement, c'est entre nos mains, on essaie de les relocaliser. De un, il n'y a pas de place, mais, bref... Donc, oui, c'est d'avoir un soutien psychosocial d'urgence, en fait, qui est là, qui est toujours...

1885

Mme JUDY GOLD :

Mais c'est intéressant que vous recommandiez que ce soit le tribunal administratif de logement qui offre le service, c'est ça qui est innovant dans votre recommandation.

1890

Mme VALÉRIE DORAN :

1895

Puis, en ce moment, quand on parle avec les élus de l'arrondissement, ils nous disent que le service d'entreposage n'est pas utilisé, dans le sens où dès qu'une personne est évincée, l'ensemble des biens de la personne va être envoyé dans un entrepôt. Ils disent, bien, les gens ne reviennent pas les chercher, mais en fait, ça démontre encore plus la raison pourquoi. C'est la crise du logement. Les gens ne se retrouvent pas de logement, donc, évidemment, ils ne peuvent pas revenir chercher leurs effets personnels. C'est aussi pourquoi on demande à ce qu'il y ait plusieurs façons d'entreposer les choses pour que les gens puissent avoir au moins le minimum des choses qu'ils ont perdu.

1900

LA PRÉSIDENTE :

As-tu une autre question?

1905

Moi, je peux poser celle-ci. Il nous reste deux petites minutes. Vous dites à la page 20, revoir les rôles et les responsabilités sur le terrain. Est-ce que j'ai erré? Non?

Mme VALÉRIE DORAN :

Non.

1910

LA PRÉSIDENTE :

Non, alors on va regarder le contexte toutes les deux. Alors c'est en haut de la page. Pour parvenir à une réponse concertée, il est important de revoir les rôles et les responsabilités des différents acteurs sur le terrain. Et là, je voulais vous demander, vous voulez revoir ça comment, là, parce que je sentais que c'était une phrase chargée.

1915

Mme VALÉRIE DORAN :

Oui, dans le fond, on fait à ce moment-là toute la différence entre les équipes mixtes et le SPVM. Donc, on demande à ce que, justement, tout le travail des travailleurs de rue soit reconnu, puis qu'on n'adopte pas une posture de répression auprès des personnes en situation d'itinérance.

1920

Mme JUDY GOLD :

J'ai trouvé ma question.

1925

LA PRÉSIDENTE :

Vas-y, Judy.

1930

Mme JUDY GOLD :

Au sujet du financement provenant de la Ville, vous écrivez que les financements actuels sont orientés selon les orientations politiques de la Ville de Montréal. De ce fait, certains appels à projets offrent un cadre strict qui ne permet pas aux organismes communautaires d'appliquer lorsque cela ne répond pas à leur mission.

1935

Voulez-vous dire que les types de projet financés par la Ville, souvent, ne correspondent pas aux vrais besoins? C'est ça que vous voulez dire?

1940

Mme VALÉRIE DORAN :

1945 Oui, c'est exactement ça. On s'est rendu compte, avec plusieurs organismes membres, que les financements qui sont proposés par la Ville de Montréal sont dans des intentions de gestion de cohabitation sociale et non de réponse aux besoins des personnes en situation d'itinérance.

1950 Au fait où même certains organismes membres en itinérance ne peuvent pas offrir de soutien direct, et c'est vraiment libellé, là, dans l'offre de financement. Donc, c'est strictement pour... Il a été même proposé à certains groupes d'aller faire de la surveillance de parc à titre de travailleur de rue et non de faire du soutien directement et de cibler, par l'arrondissement, des parcs très spécifiques pour ce travail-là. Donc, on voit une certaine pression politique dans les financements à faire.

1955 **Mme JUDY GOLD :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

1960 Ça, c'est nouveau. Écoutez, c'est tout le temps que nous avons pour vous. Il nous reste un autre duo à entendre, mais c'était passionnant. Merci beaucoup d'être venues devant nous...

Mme VALÉRIE DORAN :

1965 Merci beaucoup...

Mme JORDANE BRODEUR :

1970 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

... et bonne continuation. Merci.

1975

M. DENIS LECLERC :

Merci.

1980

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nos deux dernières participantes ce soir sont Annie Rainville et Lysette Perron, deux citoyennes, que je vais laisser se présenter plus longuement et nous dire ce qui les amène devant nous ce soir.

1985

Mme LYSETTE PERRON, citoyenne :

Je commence. Bonsoir, mesdames, bonsoir, monsieur. Je m'appelle Lysette Perron, mais je préfère qu'on m'appelle Lili.

1990

Je vais sûrement débouler mon texte parce que je ne veux pas prendre des minutes sur le temps de ma consœur, cochercheure de l'Université de Montréal.

1995

J'ai 17 ans à mon actif de militantisme pour la cause de rendre visible la situation d'itinérance au féminin. Pour ma part, je clame depuis plus de 15 ans qu'il faut un endroit sécurisé pour les femmes la nuit.

2000

En passant, celles-ci ne font pas l'objet de faire du bruit la nuit. Je parle en connaissance de cause, parce que j'ai été moi-même itinérante de 2005 à mars 2008.

Toute femme itinérante cherche à se protéger la nuit d'agresseurs potentiels. J'ai un exemple. La maison Chez Doris porte le nom de madame Doris, une femme retrouvée dans le